

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 4 avril 2016 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du Code municipal.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption et dispense de lecture**
 1. du procès-verbal du 7 mars 2016;
- 3. Affaires découlant du procès-verbal**
- 4. Période de questions**
- 5. Administration générale**
 1. Radiation des comptes de plus de trois ans;
 2. Adjudication – soumissions publiques pour le financement du règlement d'emprunt 15-423 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe citerne et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;
 3. Terme de financement du règlement d'emprunt 14-423;
 4. Offre de service pour l'animation d'une consultation publique;
- 6. Administration financière**
 1. Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 2. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 4 avril 2016;
- 7. Sécurité publique**
 1. Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 2. Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux pour la municipalité d'Austin;
 3. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-rouge canadienne;
- 8. Transport, voirie**
 1. Appel de soumissions par voie d'invitation pour les travaux d'entretien de voirie d'été;
 2. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;
- 9. Urbanisme, zonage et environnement**
 1. Embauche de deux éco-conseillères pour la période estivale 2016;
 2. Adhésion de la municipalité d'Austin à la Déclaration du sommet des élus locaux pour le climat – 4 décembre 2015 – COP21;
 3. Demande de subvention au Fonds vert de l'Association des propriétaires du Lac-des-Sittelles (APLS) pour la mise en place d'actions permettant de contrôler la prolifération des plantes aquatiques aux différentes plages du lac;
 4. Adhésion au conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)
- 10. Loisirs et culture**
 1. Tarification pour la saison de navigation 2016;
 2. Embauche du gardien de quai pour la saison 2016;
 3. Nomination des préposés aux fins d'application du règlement contre l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes;
 4. Demande de soumission pour la tonte des gazons;
 5. Rénovation de la cuisine du chalet des sports;
- 11. Hygiène du milieu**
- 12. Rapport des comités municipaux**
- 13. Rapport des comités communautaires**
- 14. Période de questions**
- 15. Affaires nouvelles**
- 16. Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2016-04-59)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016 (60)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 mars 2016, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 mars 2016 soit approuvé et adopté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR DE PLUS DE TROIS ANS (61)

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés pour la municipalité d'Austin, suggère au conseil de radier les petits montants à recevoir datant de plus de trois ans;

ATTENDU QUE cette démarche a pour but d'alléger le système des comptes à recevoir et d'améliorer l'efficacité et le contrôle.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise la radiation des petits montants à recevoir datant de plus de trois ans.

ADOPTÉE

ADJUDICATION - SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE FINANCEMENT DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT 15-423 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE CITERNE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE CÔT (62)

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité d'Austin accepte l'offre qui lui est faite de **Financière banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du **12 avril 2016** au montant de **227 300 \$** effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 15-423. Ce billet est émis au prix de 98,28200 \$ CA pour chaque tranche de 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq ans** comme suit :

20 100 \$	1,7 %	12 avril 2017
20 600 \$	1,9 %	12 avril 2018
21 100 \$	2,05 %	12 avril 2019
21 800 \$	2,2 %	12 avril 2020
143 700 \$	2,35 %	12 avril 2021

2. les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

TERME DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT (63)

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt indiqué ci-dessous et pour le montant indiqué, la municipalité d'Austin souhaite emprunter par billet une somme totale de 227 300 \$:

Règlements d'emprunt numéro	Pour une somme de \$
15-423	227 300 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. un emprunt par billet au montant de 227 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 15-423 soit réalisé;
3. les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;
4. les billets soient datés du 12 avril 2016;
5. les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;
6. les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	20 100 \$
2018	20 600 \$
2019	21 100 \$
2020	21 800 \$
2021	22 400 \$ (à payer en 2021)
2021	121 300 \$ (à renouveler)

7. pour réaliser cet emprunt la municipalité d'Austin émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq ans** (à compter du 12 avril 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 15-423, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

OFFRE DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE
(64)

ATTENDU QUE le comité de pilotage de la Politique de la famille et des aînés compte tenir une consultation publique le 28 mai 2016 afin de présenter les constats tirés du sondage effectué à l'été 2015, et à les valider auprès des partenaires du milieu et de la population;

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'obtenir un soutien pour l'élaboration du processus d'animation, l'animation de la consultation et une relecture du rapport de consultation pour validation;

ATTENDU QUE Lucie Hébert, consultante, a déposé une offre de service au montant de 1 427 \$ taxes en sus pour réaliser le mandat.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil accepte l'offre de services datée du 10 mars 2016 déposée par M^{me} Lucie Hébert, consultante.

ADOPTÉE

COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (65)

<u>Comptes payés après le 7 mars</u>	
Salaires au net du 2016-03-03	13 095,02
Salaires au net du 2016-03-10	4 145,63
Salaires au net du 2016-03-17	37 388,56
Salaires au net du 2016-03-24	5 238,68
Salaires au net du 2016-03-31	6 822,05
Ministre du Revenu (mars)	20 613,11
Receveur général (mars)	7 237,25
Ministre du Revenu (correction 2015)	41,42
Ministère des Finances du Québec (frais CPTAQ)	287,00
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence et ligne casernes)	929,23
Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie & communications)	191,15
Hydro-Québec (hôtel de ville, caserne, éclairage public, chalet des sports et parc)	5 423,61
Fonds d'information (avis de mutations février)	36,00
Xerox Canada (location d'équipement et copies février)	402,33
Pitney Bowes (location d'équipement)	838,05
PitneyWorks (timbres)	4 599,00
CIBC Visa (équipement bureau, camions, voirie et outils)	688,90
La Capitale Assurances (assurance groupe février)	4 625,96
Association des pompiers d'Austin (budget annuel)	3 000,00
Circuit des Arts Memphrémagog (don)	150,00
Daphnée Poirier (honoraires Politique familiale municipale-MADA)	802,60
Petite caisse (timbres, prix de présence fête des bénévoles, thé, divers)	369,30
Fête des bénévoles (prix de présences divers)	120,00
Remboursement bibliothèque et sports	1 323,00
Remboursement de taxes	602,47
Personnel (déboursés divers)	81,75
Personnel (déplacements / kilométrage)	4 351,51
Total payé au 4 avril 2016	123 403,58 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cable-Axion Digital inc. (internet hôtel de ville)	68,93
FQM (service Dicom)	108,05
Dicom (service livraison)	72,55
Ville de Magog (frais cour municipale)	68,99
Groupe Environex (analyses d'eau)	77,60
Infotech (consultation, déplacement)	125,21
MRC Memphrémagog (maintien d'inventaire, transport collectif)	2 153,82
Mégaburo (fournitures et papeterie)	675,46
Monty Sylvestre (frais légaux)	1 114,18
AGC Serrurier 2010 inc. (réparation porte extérieure)	375,52
Raymond Chabot Grant Thornton (audit 2015)	7 703,33
Groupe Ultima (avenant assurances municipales)	60,00
CSST (cotisation 2014-2015 révisé)	209,06
Produits Sany inc. (papier hygiénique et nettoyeurs)	118,63
FarWeb IT (service technique informatique et ordinateurs)	651,80
Marché Austin (épicerie, piles équipements, divers)	93,97
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Régie de Police de Memphrémagog (service mars)	53 286,42
Télé-Page (services de télé avertissement)	362,92
Magasin Bell Magog (remplacement cellulaire)	228,69
Communication Plus (désinstallation mobile dans camion)	188,49
Communication Plus (Mont Gauvin - remplacement antenne)	3 866,44
Receveur Général (autorisation de radiocommunications)	1 196,00
Pro Shop Audio inc. (désinstallation lumières de camion)	204,66
AréoFeu (gants, cagoules, supports)	1 223,63
Napa Magog (entretien camions)	55,19
Thibault & Associés (réparation réservoir de camion)	790,93
Pierre Chouinard & Fils (carburant)	1 472,37
Hydraulique Plus (entretien camion)	7,76
EMRN (équipement premier répondant)	1 303,48
PG Solutions (formation à distance)	193,16
CSRS (formation quatre pompiers)	5 493,00
L'Entrepôt du Travailleur (gants premier répondants)	264,90
Formation Savie inc. (formation premier répondants)	1 465,93
Prévimed inc. (oxygène - remplissage)	60,00
TRANSPORT	
Exc. Stanley Mierzwinski (travaux de dégel)	1 341,26
Groupe Signalisation Estrie (plaque de rue)	32,05
Technologies CDWare inc. (licences GPS)	830,80
HYGIÈNE DU MILIEU	
Régie Inter. Déchets de Coaticook (compostage)	885,95
Rehrig Pacific Company (bacs de compost)	9 986,62
URBANISME ET ZONAGE	
SCU (révisions de règlements et consultations en urbanisme)	13 536,01
LOISIRS ET CULTURE	
Imprimerie Plus Estrie (bulletins)	1 648,50
Comma (infographie & imprimerie)	261,57
J.C. Morin (chalet des sports - chauffe-eau)	151,08
CRM (bottin, dépliants budget, divers)	3 164,49
Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (adhésion)	100,00
Carrefour Action Municipale & Famille (adhésion & colloque)	880,08
FINANCEMENT	
AFFECTATIONS	
Créations Tétro inc. (rotonde stationnement Route112/North 50 %)	8 623,12
CONTRATS	
Sani-Estrie inc. (matières résiduelles ICI)	448,40
Exc. Stanley Mierzwinski (contrat déneigement/travaux abri de sable)	48 398,02
Philip Stone (contrat déneigement)	3 297,08
Alain Viscogliosi (contrat déneigement)	1 321,68
MTG enr. (contrat déneigement)	918,31
André Lauriault (contrat patinoire)	1 165,50
Elizabeth Fancy (concierge mars)	770,00

Total payé au 4 avril 2016

183 101,59 \$

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;
3. le paiement des comptes payés au montant de **123 403,58 \$** soit approuvé;
4. le paiement des comptes payables au 4 avril 2016 au montant de **183 101,59 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit approuvée.

ADOPTÉE

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 4 AVRIL 2016

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 4 avril 2016.

* * *

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES À TITRE D'INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN (66)

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité d'Austin ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog;

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques, Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux et Antoine Lefebvre sont embauchés pour la saison 2016 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Memphrémagog;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants :
 - Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
 - Règlement sur les petits bâtiments
 - Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
 - Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Loi sur la qualité de l'environnement)
 - Règlement sur le domaine hydrique de l'État (Loi sur les terres du domaine de l'État)
 - Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

les patrouilleurs nautiques, Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux et Antoine Lefebvre, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2016.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » AVEC LA CROIX-ROUGE (67)

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, dépose au conseil un renouvellement du projet d'entente « Services aux sinistrés »;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le *Code municipal* (L.R.Q., C.C. -27);

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des personnes, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE pour que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec, la municipalité accepte de participer à chaque année à sa collecte de fonds;

ATTENDU QUE la contribution annuelle prévue pour la durée de l'entente est la suivante :

2016-2017 : 0,16 \$ par personne
2017-2018 : 0,16 \$ par personne
2018-2019 : 0,16 \$ par personne.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil autorise la contribution annuelle prévue à l'entente;
2. le conseil autorise le versement de la somme de 245,12 \$ pour 2016-2017;
3. le conseil autorise la mairesse, Lisette Maillé, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Ménard, à signer pour et au nom de la municipalité d'Austin ladite entente avec la Croix-Rouge;

ADOPTÉE

APPEL DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE D'ÉTÉ (68)

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. la directrice générale soit autorisée à procéder à une demande de soumission par voie d'invitation écrite conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal* pour les travaux d'entretien général de voirie à l'été 2016, à savoir : **Travaux Voirie d'été 2016**, selon les documents acceptés par le conseil;
2. les travaux en question soient exécutés selon les instructions de l'inspecteur en voirie;
3. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale jusqu'au **28 avril à 11 h**, pour être ouvertes et lues publiquement aux mêmes endroits, date et heure, et qu'une décision sera rendue par la suite, dès que possible;
4. la municipalité d'Austin ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018 (69)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités du guide qui la visent afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide auxquelles elle est assujettie elle;
2. la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

EMBAUCHE DE DEUX ÉCOCONSEILLÈRES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2016 (70)

ATTENDU QU'en vertu du Plan d'action pour l'aménagement durable du territoire de la municipalité rurale d'Austin, les efforts de sensibilisation en 2016 porteront sur la gestion de l'eau;

ATTENDU QUE la municipalité poursuivra sa campagne d'information et d'éducation ayant pour but :

- de sensibiliser les citoyens à l'importance du bon fonctionnement des installations septiques;
- de leur proposer des pratiques d'aménagement qui respectent les milieux humides et aquatiques;
- de leur offrir des solutions visant à gérer les eaux pluviales de façon durable;

ATTENDU QUE la campagne prendra la forme d'une tournée porte à porte du territoire au cours de l'été, à laquelle s'ajoutera un kiosque lors de l'événement *Austin en fête!*;

ATTENDU QUE la municipalité compte s'adjoindre deux écoconseillères pour organiser et réaliser la campagne de sensibilisation et de suivi, sous la supervision de la spécialiste en environnement;

ATTENDU QUE deux étudiantes au baccalauréat en environnement à l'Université de Sherbrooke, Adriane Drolet et Évangéline Leblanc, ont présenté leur candidature dans le cadre de leur stage en environnement, ont été rencontrées et satisfont les exigences du poste;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité embauche Adriane Drolet et Évangéline Leblanc à titre d'écoconseillères pour la période du 24 mai au 12 août 2016;
2. la municipalité leur verse une rémunération à un taux horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur pour 35 heures par semaine ainsi qu'une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour l'usage de leur véhicule au service de la municipalité.

ADOPTÉE

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN À LA DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT – 4 DÉCEMBRE 2015 – COP21 (71)

ATTENDU QUE lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;

- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

ATTENDU QUE pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité d'Austin endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;
2. une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DES SITTELLES (APLS) POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS PERMETTANT DE CONTRÔLER LA PROLIFÉRATION DES PLANTES AQUATIQUES AUX DIFFÉRENTES PLAGES DU LAC (72)

ATTENDU QUE les résidents du secteur du lac des Sittelles s'inquiètent de la dégradation accélérée du lac et de la prolifération des plantes aquatiques à plusieurs endroits dans le lac et près des rives;

ATTENDU QUE le lac des Sittelles présente des signes d'eutrophisation, tels l'envasement du fond, une faible transparence de l'eau et la présence de plusieurs plantes aquatiques;

ATTENDU QUE la présence excessive des plantes aquatiques représente une menace pour la vie aquatique et nuit aux activités récréatives;

ATTENDU QUE selon le RAPPEL la coupe des plantes aquatiques aux quatre plages du lac et le recouvrement des herbiers de plantes aquatiques à l'aide d'une toile de jute seraient des étapes essentielles pour contrer la prolifération des plantes aquatiques;

ATTENDU QUE l'inventaire des plantes aquatiques a été réalisé à l'été 2015 et que la demande de certificat d'autorisation (C.A.) auprès du MDDELCC a été acceptée;

ATTENDU QUE le projet coût du projet s'élève à 8 981 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la contribution de l'APLS se chiffre à 3 181 \$;

ATTENDU QUE la demande financière au Fonds vert est de 5 800 \$;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement (CCE) est d'avis que le projet est conforme aux critères d'admissibilité au Fonds vert et recommande au conseil municipal de verser une subvention de 5 800 \$ à l'APLS.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil municipal accorde à l'APLS une aide financière de 5 800 \$, à même l'enveloppe du Fonds vert de la municipalité, pour défrayer une partie des coûts du projet de coupe des plantes aquatiques et de recouvrement des herbiers à la plage 2 dans l'objectif de contrôler la prolifération des plantes aquatiques dans le lac des Sittelles.

ADOPTÉE

Le conseiller J. Ranger s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

ADHÉSION AU CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT FRANÇOIS (COGESAF) (73)

ATTENDU QUE le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) est en période de renouvellement des adhésions et de recrutement des membres pour l'année 2016-2017;

ATTENDU QUE le COGESAF est une table de concertation ayant une mission de gouvernance participative regroupant les organismes publics, privés et communautaires des bassins versants de la Saint-François, afin de développer une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement durable du territoire;

ATTENDU QUE la gestion par bassin versant vise principalement une concertation de tous les acteurs de l'eau et une protection systématique des plans d'eau, des milieux humides et de leurs écosystèmes;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion pour un membre régulier sont de 50 \$.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil autorise l'adhésion au COGESAF au montant de 50 \$;
2. la municipalité mandate M^{me} Marie-Élaine Lacroix, spécialiste en environnement, pour assister aux assemblées du COGESAF.

ADOPTÉE

TARIFICATION POUR LA SAISON DE NAVIGATION 2016 (74)

ATTENDU l'ouverture prochaine de la saison de pêche 2016 et les mesures à prendre en lien avec la saison de navigation 2016.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le prix du laissez-passer quotidien pour 2016 pour les usagers provenant de l'extérieur de la municipalité d'Austin soit fixé à **50 \$** et il l'est;
2. le prix du laissez-passer annuel pour 2016 pour les usagers provenant de l'extérieur de la municipalité d'Austin soit fixé à **375 \$** et il l'est;
3. les laissez-passer soient émis sur paiement du montant prescrit au gardien de quai au quai Bryant's Landing ou au secrétariat de l'hôtel de ville pendant les heures de bureau.

ADOPTÉE

NOMINATION DU GARDIEN DE QUAI POUR LA SAISON 2016 (75)

ATTENDU QUE le conseil désire retenir les services d'un gardien au quai Bryant's Landing pour la saison estivale 2016 pour un total de 770 heures de surveillance commençant à l'ouverture de la pêche à la fin du mois d'avril et couvrant les périodes de fort achalandage durant l'été, particulièrement durant les vacances de la construction;

ATTENDU QUE le conseil désire avoir un rapport journalier sur la fréquentation du quai en ce qui concerne l'utilisation de la rampe à bateaux, la baignade et les pêcheurs sur le quai, par les résidents d'Austin et par les utilisateurs provenant de l'extérieur de la municipalité;

ATTENDU QUE M. Michel Borduas offre à nouveau ses services comme gardien de quai.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité retienne les services de M. Michel Borduas comme gardien au quai Bryant's Landing au taux horaire établi dans la grille salariale, pour 770 heures pendant la saison estivale, selon l'horaire autorisé par la directrice générale.

ADOPTÉE

NOMINATION DES PRÉPOSÉS AUX FINS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 14-415 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (76)

ATTENDU QUE le règlement de nuisance contre l'infestation par les moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes prévoit la nomination de préposés aux fins d'application dudit règlement;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer ses préposés par résolution.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller**

ET RÉSOLU QUE :

les personnes ci-après soient nommées préposés aux fins d'application du règlement contre l'infestation par les moules zébrées et autres espèces envahissantes:

- **Préposés à l'émission des certificats d'usager :**
Karen Gaudreau
Kathy Lachapelle
Linda Beaudoin
Anne-Marie Ménard
Renée Donaldson
Marie-Élaine Lacroix
Raymond Prévost
Stephen Nicholson
Michel Borduas
Henri-Paul Henri
- **Préposés responsables du quai public et du contrôle du lavage des embarcations qui ne sont pas munies de vignettes :**
Michel Borduas
Henri-Paul Henri
- **Préposés à l'application du règlement 14-415**
Michel Borduas
Henri-Paul Henri

Le tout conformément au règlement numéro 14-415.

ADOPTÉE

APPEL DE SOUMISSIONS POUR LA TONTE DES GAZONS (77)

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU :

de mandater la directrice générale pour afficher un appel de soumissions pour le contrat de la tonte des gazons, selon le document d'appels d'offres déposé au conseil.

ADOPTÉE

RÉNOVATION DE LA CUISINE DU CHALET DES SPORTS (78)

ATTENDU QUE la cuisine du chalet des sports nécessite des rénovations, dont l'installation d'armoires et d'un comptoir, afin de mieux accueillir les jeunes du camp d'été;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu des prix auprès des deux fournisseurs ci-après pour l'acquisition du matériel et la réalisation des travaux :

	<u>Prix (taxes en sus)</u>
Constructions Jonathan Robitaille	3 300 \$
Cuisine Memphré	3 050 \$

ATTENDU QUE des argents ont été prévus au budget pour ces travaux.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil adjuge le contrat au soumissionnaire le plus bas, soit Cuisine Memphré, au coût forfaitaire de 3 050 \$ taxes en sus, pour la réalisation des travaux tel qu'il est indiqué dans la soumission datée le 30 mars 2016.

ADOPTÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (79)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller A.G. Carrier, l'assemblée est levée à 20h20.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière